

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS63

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , des éducateurs et des enseignants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. La plateforme doit aussi conseiller les éducateurs et enseignants pour limiter l'usage des écrans numériques à défaut de pouvoir totalement s'en passer.